

Résumé critique du rapport de l'Institut Montaigne :

« L'avenir se joue dans les quartiers pauvres. 24 h dans la vie d'un habitant », juin 2022.

<https://www.institutmontaigne.org/publications/lavenir-se-joue-dans-les-quartiers-pauvres>

Passer une journée dans la peau d'un pauvre est un parti pris assez condescendant.

L'Institut Montaigne semble ainsi ressusciter l'émission « Vis ma vie » et nous permet de jouer à l'impécunieux mais pendant 24 heures seulement, il ne faut tout de même pas exagérer.

En exergue, l'Institut Montaigne rappelle qu'il est doté d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros, ce qui représente 5 130 SMIC nets.

N'oublions pas que ce club patronal, fondé par Claude Bébéar alors patron d'Axa et parrain du capitalisme français, a généreusement hébergé le mouvement « En Marche » à ses débuts et que cette proximité avec le président de la République se retrouve en filigrane dans la similarité de bon nombre de leurs propositions.

A travers cette synthèse critique, essayons de remettre les pendules à l'heure.

En préambule, le rapport part du constat évident qu'*« il faut arrêter de concentrer la pauvreté toujours aux mêmes endroits »* (p. 8) et que *« les plus vulnérables doivent bénéficier au premier chef de l'intervention publique »* (p. 9).

On peut apprécier qu'il jette à bas certains clichés très droitiers sur l'assistanat des pauvres :

« Le taux de non-recours aux prestations sociales universelles est ainsi particulièrement fort chez les plus pauvres. Selon une étude menée par le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, le taux de non-recours au RSA socle est de 43 %.

En matière de santé, ce même taux atteint 30 % pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C, devenue complémentaire santé solidaire) » (p. 9).

« De même, le département de la Seine-Saint-Denis est le huitième contributeur au financement de la protection sociale alors qu'il est le département le plus pauvre de France » (p. 10).

Il rappelle ensuite leur typologie des quartiers : les quartiers post-industriels, les quartiers « excentrés », les quartiers « maquiladoras » (p. 11) puis la définition des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV).

« Le critère retenu pour identifier ces territoires est la part des habitants dont le revenu est inférieur au seuil de 11 250 € par an. Le taux de pauvreté – soit la part de la population ayant un revenu inférieur à 60 % du niveau de vie médian – y est trois fois plus élevé que dans le reste de la France métropolitaine (43,8 % contre 14,5 % en 2018) et le taux de chômage est quant à lui 2,5 fois supérieur (22,5 % contre 8,4 % en 2019) » (p. 12).

Viennent ensuite quelques indicateurs liés à la scolarité : 40 % des QPV n'ont pas de crèche, un jeune sur six y est décrocheur, les enseignants y sont les plus jeunes et les plus inexpérimentés, dans l'académie de Créteil les élèves perdent une année scolaire en moyenne à cause des professeurs non remplacés (p. 13).

D'autres statistiques mettent en avant les déficits pour l'insertion professionnelle, la santé, la culture et le sport, les transports et les communications (10 % des QPV n'ont pas de desserte en transports).

Le rapport détaille alors 31 propositions.

Il commence par louer la présence d'un « *capital humain jeune et dynamique* » dans les quartiers métropolitains. Il appréhende donc d'abord les habitants des QPV comme de la main-d'œuvre exploitable.

Le manque d'ambition est alors criant :

« *L'essentiel n'est pas tant de faire disparaître les quartiers pauvres – l'éradication de la pauvreté est un beau slogan qui se heurte au mur de la réalité – que d'accepter leur existence en les traitant comme des « sas » afin de permettre à leurs habitants de les quitter dans une meilleure situation qu'à leur arrivée, ou comme des **tremplins**, en permettant aux habitants d'y rester et d'y évoluer dans de bonnes conditions* » (p. 17-18).

Chercher à mieux partager les richesses et à gommer les inégalités ne seraient donc que des formules de communicants ?

L'image de « sas » renvoie à une exfiltration prophylactique assez stigmatisante tandis que celle de « tremplin » n'a pas de sens puisqu'elle ne donne de l'élan que pour rester sur place et que l'impulsion ne serait liée qu'à ses propres efforts.

7h – Pour une révolution de l'accueil de la petite enfance dans les QPV, qui doit bénéficier à chaque famille.

La journée d'un pauvre commence donc à 7 heures avec la question de l'accueil de la petite enfance. Les nombreux employés, qui se lèvent encore plus tôt pour aller nettoyer les bureaux ou pour ramasser les poubelles et qui ont de longs temps de trajet en transports en commun, n'habiteraient donc pas dans ces quartiers pauvres ? C'est vrai qu'avec les salaires mirobolants des « premiers de corvée » ils doivent tous habiter dans les quartiers gentrifiés des métropoles.

Le rapport fait témoigner une jeune mère de famille monoparentale qui apprécie la solidarité dans son quartier pour pouvoir faire garder son enfant entre voisines.

Il part ensuite du constat suivant : « *un déficit structurel d'accès aux modes de gardes des jeunes enfants, doublé d'une absence de « parcours de développement » structuré, associant les parents et permettant une réelle correction des inégalités de destin* » (p. 19).

La première partie de la phrase est compréhensible : il manque des crèches dans les QPV.

La seconde est beaucoup plus mystérieuse et invoque « le destin », référence divine qui renvoie à la prédestination. L'avenir dans les quartiers pauvres serait donc déjà tout tracé ?

Le rapport évoque aussi la difficulté de l'adaptation des gardes d'enfants pour « *les parents qui exercent des métiers à horaires atypiques (avant 6h du matin et après 21h)* » (p. 21) donc pas celles et ceux qui se lèvent à 7 heures, leur postulat de départ.

L'accueil d'enfants, âgés de six mois à trois ans, permettrait, selon l'Institut Montaigne, de :

« - *garantir l'acquisition des premiers savoirs fondamentaux, notamment la pratique de la langue française, mais aussi les bases comportementales dans le cadre de la vie collective ;*

- *garantir une continuité entre parents et enfants, avec un vrai soutien à la parentalité de nature à favoriser la meilleure intégration possible au futur système scolaire ;*

- *permettre aux parents et notamment aux jeunes mères de s'organiser professionnellement et personnellement plus librement* » (p. 22).

On comprend donc en creux que ces enfants ne parlent pas français, ne savent pas se tenir et ne sont pas élevés par leurs parents. Ce ne serait donc pas aux employeurs de permettre à leurs salariés d'avoir des horaires de travail compatibles avec leur vie parentale mais aux très jeunes enfants de rester jusqu'à 21 heures dans des structures d'accueil. On imagine ainsi l'amplitude horaire pour un enfant dont la mère célibataire fait le ménage tôt le matin et tard le soir.

Un encadré est consacré aux Cités éducatives page 26. Elles sont présentées comme un label d'excellence pour « *fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs* ». Leurs premiers résultats sont salués sans arguments quantitatifs, ni qualitatifs pour le justifier, dans ce rapport comme dans les instances départementales ou académiques dans lesquelles nous siégeons.

8h – Investir massivement pour l'éducation dans les quartiers pauvres

Un autre témoignage d'une mère de famille monoparentale regrette les absences d'enseignants. Elle demande des « *cours à distance pour éviter que les élèves ne prennent du retard* ». Pourtant les rapports de la DEPP, sur l'impact de la crise sanitaire, montrent le creusement des inégalités scolaires lors du confinement entre les élèves en éducation prioritaire et les autres, notamment par manque d'équipement ou de maîtrise informatiques.

« *L'école c'est la République au coin de la rue* » (p. 30), décidément on en trouve des choses au bout de la rue notamment du travail selon notre président de la République.

« *La tâche est immense. Elle suppose, avant toute chose, de faire table rase d'une conception égalitaire de l'éducation afin d'affirmer clairement que notre pays doit offrir plus et différemment à ceux qui ont le moins* » (p. 30).

A quoi cela sert d'invoquer la République précédemment alors que l'on en renie ensuite son second principe : l'égalité.

Le rapport reprend un constat peu glorieux : « *Cela signifie concrètement que l'origine socio-économique explique pour une part non négligeable la performance scolaire des élèves* » (p. 31). Il en conclut ensuite qu' « *au sein de ces quartiers, le rejet d'une République incapable d'offrir à chacun les chances d'une intégration professionnelle réussie est palpable, et les révoltes sont latentes* » (p. 31).

La révolte ne serait liée qu'au manque de débouché professionnel mais pas aux inégalités structurelles (services publics, infrastructures de transport...) pourtant exposées au préalable dans le rapport. La finalité de ce rapport ne serait-elle pas d'éviter la « lutte finale » dans ces quartiers en achetant la paix sociale ?

Sont ensuite présentées les actions pour le premier degré de Jean-Michel Blanquer, dont la principale conseillère Fanny Anor venait de l'Institut Montaigne.

Elles sont qualifiées d' « *ambitieuses* » et de « *quasi-consensuelles* » sans préciser qu'elles se sont faites au détriment du second degré (- 7 900 postes sur le précédent quinquennat, l'équivalent de 166 collèges).

On peut alors apprécier le vocabulaire économique employé : « *les évaluations nationales et internationales permettent désormais de photographier l'évolution de la performance scolaire* » (p. 32), « *l'effort, pour être efficace, doit être réellement concentré, dans ces quartiers, sur les flux d'entrants dans le système éducatif et non sur le stock* » (p. 32).

Les élèves ne sont donc pas considérés comme des êtres humains.

Cette réification est confirmée dans le passage suivant « *l'investissement dans la petite enfance est sans doute l'investissement public le plus rentable qu'un pays puisse faire* » (p. 32).

Tel un courtier, l'Institut Montaigne ne raisonne qu'en termes de placements lucratifs.

Il s'agirait alors d'investir sur la stimulation des plus jeunes, en maternelle en REP +, par des imagiers, des jeux cognitifs, des conversations quotidiennes (p. 34) assurée non par des enseignants mais par des « *encadrants* » à 20 euros de l'heure.

« *Ces missions pourraient être confiées à des contractuels (service civique, étudiants, retraités etc.) sans qu'il soit nécessaire d'employer ces professionnels sous statut de la fonction publique* » (p. 35).

Il s'agit donc d'externaliser le service public d'éducation et de casser le statut de fonctionnaire par le recours aux contractuels. Ces encadrants pourraient même « *intervenir directement dans les classes, grâce à un aménagement adéquat de la classe* » (p. 35).

N'oublions pas que la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 table sur 50 % de contractuels.

Cet objectif n'est pas encore atteint dans l'Éducation nationale. Le recrutement de non-titulaires est pourtant fortement en hausse (14,5 % en 2015 contre 22 % en 2020) et les scandaleux « job dating » dans les académies de Toulouse, d'Amiens et de Versailles reflètent bien la volonté gouvernementale de précariser notre métier et la fonction publique dans son ensemble.

L'Institut Montaigne met dans la balance le coût de 315 millions d'euros de ce dispositif par rapport aux 29 milliards d'euros qu'il estime correspondre à des dépenses inefficaces liées à l'échec scolaire. Il additionne alors le coût d'une scolarité individuelle pour « rien » et les coûts sociaux suivants : « *minimas sociaux, tentatives de correction de l'illettrisme, allocations chômage, délinquance etc.* » (p. 35). Le pauvre ne doit donc pas coûter trop cher.

Le laboratoire d'idées néolibérales poursuit avec la citation d'un rapport de la Cour des comptes de 2021 remettant en cause l'affectation des enseignants au barème puis celle d'un procès en Californie où le statut des enseignants procurait « *une protection excessive aux enseignants inefficaces au détriment des élèves* » (p. 37). Notre président de la République ne déclarait-il pas lui-même le 17 mars 2022 que « *dans une école, on va avoir un professeur qui va changer les résultats des élèves et un autre non* » ?

Le rapport conseille alors :

« *La revalorisation de la voie contractuelle en proposant des rémunérations plus élevées que pour les statutaires* » (p. 38).

Au lieu d'attirer des candidats en revalorisant notre profession, le salaire de départ étant désormais de 1,1 SMIC, il s'agirait de mettre en concurrence les contractuels et les fonctionnaires en créant une inégalité salariale inversée et en renforçant la précarité du métier pour tous.

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye vient ainsi d'annoncer, le 14 juin 2022 à l'issue du Conseil des ministres, qu'il envisageait d'augmenter les contractuels dans les académies manquant d'enseignants... mais pas les titulaires.

« *La valorisation du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) dans ces quartiers (« apprentis professeurs ») grâce à une communication ciblée, visant à inciter davantage les jeunes de ces quartiers à s'investir au service de l'éducation nationale post-bac* » (p. 38).

La mixité sociale n'est donc pas voulue car il faudrait des habitants de ces quartiers pour enseigner aux enfants de ces quartiers. Où est l'ouverture censée lutter contre le communautarisme ?

Est évoqué ensuite « *le développement de l'alternance post licence* » permettant de faire des économies de postes en utilisant des étudiants sous-payés.

La proposition clé est enfin de « *recruter sur profil tous les enseignants des classes dédoublées afin d'affecter devant les élèves les plus en difficulté les enseignants les plus efficaces* » (p. 39).

Il n'est donc pas question de pédagogie mais plutôt de rendement.

Il s'agit aussi de déroger au système de mutation actuel. On retrouve ainsi les annonces de Macron pour les écoles-test de Marseille où les directeurs d'école recruteraient les enseignants sur des postes spécifiques. Ce profilage permettant aussi de s'assurer la docilité des enseignants recrutés.

Sont détaillées ensuite les mesures à prendre pour attirer et retenir les « *enseignants expérimentés et de haut niveau* » dans les classes dédoublées de GS-CP et CE1 (p. 40-41) :

- Une nouvelle revalorisation annuelle de 2 000 euros.
- Le doublement de la prime de résidence pour les jeunes enseignants. Elle serait alors de 100 euros par mois.
- Les enseignants affectés dans ces classes ainsi que leurs conjoints et enfants bénéficieraient de la gratuité totale des transports ainsi que de la gratuité d'accès aux musées et monuments nationaux.
- Les enfants de ces enseignants seraient déclarés prioritaires pour intégrer les établissements de leurs choix, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, en dehors de toute procédure de sélection.

L'Institut Montaigne invoque la mixité scolaire d'un côté et la contourne de l'autre.

- Une prime informatique de 200 euros par an.
- Une prime de 200 euros par an pour équiper sa classe en matériel pédagogique.

Il s'agit ensuite d'impliquer davantage les parents à suivre la scolarité de leurs enfants en généralisant la « mallette des parents » décrite page 42.

Ce dispositif se limite en fait à trois rencontres annuelles dans l'établissement et à un site internet.

Cela fait peu pour lutter contre le décrochage scolaire.

Un autre encadré vante l'« Ecole des parents » censée aider à la parentalité ou apporter une formation diplômante « *assistant maternel, conseiller conjugal, médiateur familial* »... des métiers qui n'ont rien à voir avec l'aide scolaire.

Le rapport propose d'équiper chaque famille « *d'un kit de lettres et de chiffres, pour favoriser l'apprentissage des fondamentaux* » (p. 44). Les parents pourraient ainsi répéter les exercices à la maison.

Vient ensuite l'idée qu'un enseignant puisse suivre ses élèves tout au long de la scolarité élémentaire. Elle est d'abord justifiée par la volonté de « *responsabiliser les enseignants* » et pas pour favoriser la réussite des élèves.

« *Chaque année, les élèves passent d'un enseignant à l'autre et personne n'est responsable du résultat d'ensemble* » (p. 46).

On voit bien rejaillir la logique du salaire à la « performance » voulue par Nicolas Sarkozy et tentée par Jean-Michel Blanquer, alors DEGESCO, à travers les évaluations de CE1 et de CM2 imposée de 2009 à 2012.

Il s'agirait ensuite d'individualiser davantage les enseignements.

On imagine alors la charge de travail insurmontable s'il faut faire autant de cours et d'activités que d'élèves ; les classes n'étant plus dédoublées à partir du CE2.

Cela permettrait enfin de stabiliser les équipes enseignantes en leur permettant de muter en priorité, après dix ans, où ils veulent sur le territoire.

Les enseignants pourraient avec le chef d'établissement (on ne parle plus de directeur d'école !) constituer leur groupe classe après une présentation des parents de leur enfant « *qualités, centre d'intérêt, comportement à la maison etc.* » (p. 47). Il faudrait donc désormais passer des castings pour aller à l'école publique.

Il faudrait mettre en place une évaluation nationale standardisée à la fin de la grande section de maternelle. Emmanuel Macron propose de faire de même pour l'entrée en 6^e.

La proposition suivante concerne la généralisation du dispositif « petit-déjeuner gratuit » dans les accueils du matin du CP au CM2 en QPV (p. 49).

L'Institut Montaigne souhaite aussi pérenniser les « vacances apprenantes » et les « colonies apprenantes » alors qu'aucun bilan sérieux n'en a été fait.

Il en profite pour essayer d'augmenter le temps de travail des enseignants en supprimant tout simplement un mois de vacances : « *Une ambition plus poussée pourrait viser à octroyer un treizième mois de rémunération aux enseignants qui seraient désireux, sur la base du volontariat, de dispenser un dixième mois d'enseignement aux élèves scolarisés en quartiers prioritaires de la politique de la ville, durant les vacances d'été* » (p. 50).

Si le Ministère ne trouve pas de collègues motivés, le rapport envisage de recourir aux « *professeurs retraités ou bénévoles* ».

On retrouve les annonces floues d'Emmanuel Macron, lors des présidentielles, sur le « pacte enseignant » et les nouvelles missions (remplacement systématique des professeurs absents, suivi plus individualisé des élèves, accompagnement lors du temps périscolaire) en échange d'une revalorisation salariale.

« Dès lors, la qualité des enseignements dispensés durant les premières années de scolarisation est primordiale pour permettre, à terme, à chaque élève, de pouvoir s'intégrer sur le marché du travail et de s'épanouir personnellement et socialement » (p. 51), cette volonté est symptomatique de la pensée néolibérale où l'humain est d'abord au service de l'économie.

Le rapport poursuit en pointant du doigt le manque de remplacement des enseignants et l'absentéisme des élèves qu'il faudrait « sanctionner plus sévèrement » (p. 51).

Le manque de remplacement serait lié à « l'absence d'attractivité des zones d'éducation prioritaire » et à « une définition du temps de travail des enseignants peu à même de permettre le remplacement des enseignants absents ». C'est donc à nouveau notre statut qui est attaqué avec la remise en cause de nos horaires hebdomadaires.

Après le couplet sur les professeurs fainéants, revient celui sur les professeurs « décrocheurs » : « Nous proposons de diligenter une étude sur l'absentéisme des élèves, qui n'existe pas aujourd'hui, mais également sur l'absentéisme des enseignants » (p. 52).

Ce dénigrement fait écho à celui de notre Président lors de son discours du 17 mars 2022 : « Vous avez des enseignants qui pendant le covid se sont occupés des élèves et des enseignants qui ont disparu » ou encore « l'absentéisme est important car il n'y a pas de motivation, on n'adhère pas au projet pédagogique » à propos des collègues des quartiers nord de Marseille.

L'Institut Montaigne qui aime tant citer la Cour des comptes aurait donc oublié le rapport de décembre 2021 concernant « La gestion des absences des enseignants » ?

Pourtant, en 2019, on comptait 2,6 % d'absents sur une semaine chez les enseignants, 3,2% chez les fonctionnaires de l'État, 5,1 % dans la territoriale et 3,9 % dans le secteur privé. La moitié des enseignants ne prend pas de congé maladie sur une année. Un quart n'en prend qu'une fois.

Le problème n'est donc pas l'absence des enseignants mais celui du manque de titulaires remplaçants.

Les résultats d'admissibilité des concours de cette année font craindre un manque de titulaire notamment en mathématiques (1 035 postes à pourvoir, 817 admissibles).

Faute d'avoir des remplaçants faudrait-il déjà pouvoir bénéficier de titulaires.

10h – Refonder l'orientation en milieu scolaire et renforcer le lien entre les entreprises et les quartiers.

Ce sont quatre témoignages masculins d'orientations scolaires subies qui ouvrent cette tranche horaire. La question de l'emploi ne se pose donc qu'à partir de 10 heures... on est bien loin de la France qui se lève tôt.

Le taux de chômage 2,5 fois plus important en QPV est expliqué par :

« - en milieu scolaire, un dispositif global d'orientation qui ne répond pas suffisamment aux besoins des élèves et à ceux des entreprises ;

- un déficit d'acculturation au monde professionnel chez les jeunes candidats, qui manquent de représentations et de repères susceptibles de valoriser le monde du travail, et pousse certains au renoncement ou vers l'économie parallèle, voire le séparatisme religieux » (p. 54).

Suffirait-il donc de soumettre l'orientation scolaire aux besoins de main-d'œuvre pour éviter que les jeunes ne vendent de la drogue et ne se radicalisent religieusement ?

Les propositions pour y arriver seraient de développer les secteurs multi-collèges (p. 55) ainsi que la fermeture des établissements les plus pauvres (p. 57).

On ne peut souscrire qu'à davantage de mixité scolaire pourtant méthodiquement mise à mal par Jean-Michel Blanquer pendant cinq ans (multiples cadeaux à l'école privée, création des EPLE internationaux pour une élite sociale...).

Pour « *refonder l'orientation scolaire* », l'Institut Montaigne s'appuie sur une étude réalisée par Harris pour... l'Institut Montaigne. 28 % des jeunes de 18 à 24 ans se déclarent insatisfaits de leur orientation... 72 % en sont donc satisfaits.

Il préconise alors de recourir au mentorat (p. 61).

Il y aurait, pour ce faire, une plateforme numérique à laquelle participeraient les PsyEN et les services RH des employeurs puis des rencontres en entreprise pour que « *les jeunes puissent découvrir les codes de la vie professionnelle* » (p 63).

Ce serait pourtant à l'État de financer ce site de rencontres mais aux associations privées de piloter le dispositif et aux employeurs d'identifier les mentors. Comme souvent avec les néolibéraux, il faut nationaliser les coûts mais privatiser les bénéfices.

L'Institut Montaigne encourage aussi à recourir à « *certaines modèles de réussite issus des quartiers populaires, à des pairs, des influenceurs qui les inspirent* » (p. 64). A quand le Tik Tok de l'orientation ?

Le seul modèle, mis en avant ensuite dans un témoignage masculin, est celui d'un boxeur champion d'Europe... pas un golfeur, ni un véliplanchiste ou un champion d'équitation ; marqueur social quand tu nous tiens...

« La sensibilisation aux codes de la vie professionnelle pourrait faire l'objet de mesures spécifiques. Dans ce cadre, un module de découverte du monde de l'entreprise pourrait être rendu obligatoire dès le collège, en complément et dans la continuité du stage de 3^e, qui permet déjà une première immersion dans l'entreprise sur une durée de 5 jours » (p. 65).

On retrouve ici les annonces d'Emmanuel Macron sur la demi-journée hebdomadaire d'orientation au collège à partir de la 5^e : « *Sanctuariser une demi-journée [d'orientation] par semaine pour tous les collégiens, de la cinquième à la troisième. Les élèves pourraient aussi se rendre dans les entreprises proches de leur collège, pour découvrir des métiers. Cette demi-journée serait créée en transformant l'enseignement actuel de technologie, sans ajout d'heures* ».

L'Institut Montaigne détaille même sa mise en œuvre possible.

« Des acteurs issus du monde de l'entreprise pourraient utilement être mis à contribution dans ce cadre, en intervenant dans les établissements scolaires afin de présenter les métiers et en partageant un référentiel commun des attentes en termes de compétences (et notamment les soft skills). Des ateliers de préparation à l'entretien d'embauche en lien avec les entreprises pourraient également être imaginés » (p. 65).

Il s'agit donc bien de normer socialement les élèves par l'acquisition de comportements les rendant employables et subordonnés dès le collège. Nous sommes loin de l'objectif démocratique de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans pour l'acquisition d'une culture commune émancipatrice.

Le 31 mars 2022 en Charente-Maritime, Emmanuel Macron avait bien répondu « *on a besoin de faire mieux connaître vos métiers, et donc alternance et apprentissage et orientation dès la 5^e pour faire connaître ces métiers* » à un restaurateur qui avait des difficultés à embaucher.

Le rapport propose également d'ouvrir des classes préparatoires aux grandes écoles dans les lycées des QPV pour donner de l'ambition aux élèves.

Il désire ensuite combattre efficacement les discriminations à l'embauche (p. 75) mais « *sans infliger des pénalités* » aux entreprises privées qui ne le font pas.

Il se pose aussi la question des mobilités (développer les transports en commun, aider au financement du permis de conduire).

12h – Une pause méridienne ouverte à de nouvelles socialisations.

Le constat de départ est que les enfants défavorisés vont moins à la cantine que les autres.

L'Institut Montaigne envisage donc d'élargir le dispositif « Cantine à un euro » voire d'étudier un tarif à 0,5 euro pour les familles les plus pauvres.

Les repas, surtout en ces temps d'inflation galopante des produits de première nécessité, sont en effet un enjeu majeur de la réussite des élèves.

Il faudrait ensuite « ouvrir le temps scolaire à de nouvelles socialisations » (p. 81) à des étudiants, des professeurs, des retraités pour déjeuner avec les élèves et développer les liens intergénérationnels. On imagine déjà la bonne ambiance des repas.

14h – L'accès à la santé.

Un témoignage liminaire d'une jeune mère de famille monoparentale répond à la question : « *On peut faire quoi pour améliorer l'aspect santé du quartier ?* » par « - *Aller à la rencontre des gens peut-être car des gens ne veulent pas se faire soigner* ».

Pour un rapport qui se veut loin des stéréotypes on retrouve la femme associée aux soins et précédemment à la garde des enfants tandis que l'homme était lié au travail et au sport.

Le renoncement aux soins est plus fort dans les QPV à cause de la précarité financière mais aussi culturelle et sociale (p. 86).

Pour l'Institut Montaigne, il faudrait donc déléguer certains soins aux pharmaciens comme la vaccination, le dépistage des infections urinaires, le dépistage du cancer colorectal... (p. 91-92).

Il conviendrait également de créer davantage de centres et de maisons de santé (p. 94). Il pourrait s'agir de services publics ou privés (mutuelles, associations).

Le rapport préconise aussi de renforcer le salariat des médecins.

Il s'agirait enfin de déroger à la Sécurité sociale pour mieux privatiser la santé en proposant « *de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits, dès lors qu'elles contribuent à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé et l'accès aux soins* » (p. 97).

16h30 – Garantir la qualité du suivi scolaire pour les élèves des QPV.

Il est alors évoqué le dispositif « Devoirs faits » mis en place en 2017 mais toujours pas réellement évalué. D'après le Ministère, 57 % des élèves en QPV n'en bénéficient pas en 2021.

L'Institut Montaigne recommande de le réserver aux élèves de 6^e et de 5^e avec un « *suivi à distance* » sans préciser par qui et alors que ce rapport reconnaît la « *limite du taux d'équipement et de la fracture numérique* » (p. 90).

Le budget devrait être porté à 200 millions sur l'ensemble du quinquennat (58,5 millions par an actuellement) pour que 80 % de collégiens en QPV en bénéficient.

L'enjeu du soutien scolaire est donc traité très brièvement... de 16 h 30 à 17 h et sans que les collégiens n'aient pris de goûter.

Il est pourtant primordial et très inégalitaire socialement... le soutien scolaire.

Pourquoi ne propose-t-il pas d'arrêter la défiscalisation du soutien scolaire privé ?

Academia se vante de permettre de « *bénéficier immédiatement de 50% de crédit d'impôt sur vos cours particuliers à domicile* ».

17h – Investir massivement dans les infrastructures sportives et culturelles des QPV.

L'un des premiers arguments avancés est « *la pratique du sport comme un outil de remobilisation et d'engagement vers l'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi, notamment les jeunes en QPV* » (p. 104).

Les Cités éducatives seraient mises à contribution pour accompagner 250 000 jeunes vers l'insertion par le sport d'ici Paris 2024 (p. 106). L'ensemble reste pourtant très évasif.

Le rapport reconnaît ensuite de nombreuses carences pour l'accès à la culture dans les QPV. Il s'agirait alors d' « *Apporter un soutien financier renforcé aux associations porteuses de projets d'ouverture culturelle, intervenant en dehors du temps scolaire et surveiller la mobilisation des moyens annoncés. Ces associations feraient l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs* » (p. 111). Cela revient de nouveau à externaliser des services publics.

18h – Moderniser et stabiliser le pilotage de l'action associative.

L'engagement associatif est présenté comme ayant « *un rôle économique et sociétal fondamental* » (p. 111), l'ordre des mots reflète bien celui des priorités de l'Institut Montaigne peu philanthropique. Le rapport évoque la perte de revenus des associations à cause de la Covid-19 mais pas la baisse des subventions étatiques notamment par la diminution brutale des contrats aidés dès le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron.

Il propose alors de systématiser les conventions pluriannuelles d'objectifs pour les associations avec des primes à la performance mais aussi le reversement de sommes versées, la diminution ou la suspension des subventions (pour celles qui dépassent les 23 000 euros).

Il s'agit de professionnaliser le monde associatif et de le rendre rentable.

19h – Faire la ville avec les habitants, en passant par de nouvelles formes de concertation.

Le rapport évoque « *une participation électorale plus amputée dans les QPV qu'ailleurs* », on peut se questionner sur le terme chirurgical d'amputation qui semble pour le moins inapproprié.

Est rappelée ensuite l'obligation de création des Conseils citoyens dans les QPV par la loi Lamy de 2014 et sa mise en pratique (1 200 conseils citoyens réunissant 15 000 participants actuellement).

Cependant « *les associations y sont surreprésentées, les jeunes n'y viennent jamais, la portée des décisions est limitée* », « *la création du dispositif n'a pas permis d'embarquer la population au-delà d'un périmètre de citoyens déjà engagés, d'une manière ou d'une autre* » (p. 117).

Face à cet échec, l'Institut Montaigne propose de mettre en place des « *Tables de quartiers* » pour « *chaque projet nécessitant la concertation des habitants* », d'utiliser les réseaux sociaux et de confier les débats participatifs à des acteurs privés (tiens donc). On imagine ainsi l'entrisme et les groupes de pression qui influenceront directement les participants pour servir leurs seuls intérêts.

20h – Pour des lieux de vie apaisés : l'action des pouvoirs publics à destination des quartiers pauvres doit s'inscrire dans un effort renouvelé.

Les témoignages choisis font état de la vie quotidienne notamment de la propreté et des rapports de voisinage. Ils regrettent la disparition des gardiens d'immeubles.

Le rapport propose leur retour ainsi que l'instauration « *dans la loi [d'] un plafond de logements sociaux par commune fixé à 40 % tout en veillant à la bonne exécution des quotas de 20 ou 25 % prévus par la loi SRU* » (p. 124).

Il prône ainsi davantage de mixité sociale.

22h – Changer le logiciel sécuritaire pour rétablir l'état de droit et recréer la confiance perdue dans les institutions.

Le rapport prend quelques précautions en rappelant qu'« *en premier lieu, et bien que cela puisse paraître relever de l'évidence, il nous paraît essentiel de rappeler que la sécurité ne saurait être un problème spécifique aux QPV* » (p. 127).

Néanmoins « *les quartiers pauvres demeurent structurellement confrontés à des taux de délinquance significativement supérieurs à la moyenne* » (p. 128).

Pour y répondre l'Institut Montaigne demande le recrutement de 13 500 policiers davantage présents sur le terrain.

Il veut mieux coordonner les missions entre les polices nationales et municipales, détacher des magistrats dans la police et la gendarmerie pour décider de peines courtes et immédiates envers les délinquants appréhendés (p. 135).

Il serait nécessaire de mieux protéger les femmes dans les QPV (*Boulevard « women friendly »* éclairés et vidéosurveillés, « *marches exploratoires* » pour déterminer les problématiques de sécurité spécifiques).

L'Institut Montaigne aborde en suivant la thématique du cannabis.

« *Le cannabis ne fait pas vivre les quartiers pauvres, contrairement à un stéréotype largement répandu, mais qu'il constitue une partie de l'économie de subsistance, parmi d'autres éléments de l'économie informelle.* » (p. 139).

Il en appelle alors à une expertise du Comité Consultatif National d'Ethnique notamment pour réfléchir à la libéralisation de la consommation voire du commerce de drogue et en particulier le cannabis.

L'insécurité des femmes et la drogue ne sont pas étrangères à l'Institut Montaigne.

En effet, Laurent Bigorne, son directeur depuis 2011, a remis sa démission le 27 février 2022 suite à la plainte d'une de ses collaboratrices qu'il aurait droguée à la MDMA. En garde à vue, il a reconnu consommer de la cocaïne à haute dose.

Le rapport réclame, en conclusion, un « *droit à la différenciation* »,

« *D'abord la **différenciation des compétences** : la loi pourrait prévoir que certaines collectivités exercent des compétences, en nombre limité, dont ne disposent pas l'ensemble des collectivités de la même catégorie ;*

*ensuite, la **différenciation des normes** : les collectivités territoriales pourraient, lorsque cela sera prévu par la loi ou le règlement, déroger pour un objet limité aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences, éventuellement après une expérimentation* » (p. 143).

C'est une remise en cause inquiétante du cadre national.

L'Institut Montaigne reconnaît un sous-investissement public chronique.

Il le chiffre à un milliard rien que pour l'Éducation nationale (p. 145).

Il préconise de renforcer la péréquation financière entre les communes pour y remédier.

Un tableau de synthèse détaille le chiffrage global des 31 propositions qui s'élève à 300 millions d'euros en investissement et 2 milliards d'euros annuels en fonctionnement.

Dans la liste des remerciements, on ne compte aucun enseignant de l'Éducation nationale...

Un jour sans fins ?

De 7 heures à 22 heures, l'Institut Montaigne entend nous faire partager les préoccupations des habitants des quartiers pauvres : faire garder son enfant même en horaires flexibles pour s'adapter aux contraintes du travail décalé, lui faire acquérir quelques savoirs et compétences « rentables », bien l'orienter pour les besoins du marché, lui permettre de manger le midi et de pouvoir être soigné afin d'être plus productif, faire les devoirs, pouvoir accéder à des loisirs sportifs et culturels censés les canaliser, participer à la vie associative et politique en partie privatisées, vivre en paix et en sécurité grâce aux pouvoirs régaliens.

Il n'y a donc pas de surprise quant à la place attribuée aux pauvres (main-d'œuvre servile et docile) et à l'État (garant de l'ordre) dans ce monde néolibéral de l'Institut Montaigne.

On peut pourtant être inquiet de l'avenir scolaire des élèves de ces quartiers pauvres qui est surtout pensé jusqu'en 5è.

En même temps, Emmanuel Macron a bien laissé entrevoir des orientations plus précoces vers l'apprentissage et des formations au service des besoins des entreprises locales.

Les termes « lycées » et « lycéens » n'apparaissent que neuf fois dans un rapport de 183 pages et ne sont pas abordés en tant que tels mais dans le cadre de l'orientation post-bac.

Le métier d'enseignant est de nouveau dénigré puisque des encadrants contractuels de passage seraient à même de l'exercer et pourraient suppléer les « absentéistes ».

Notre statut, nos missions et nos horaires réglementaires y sont remis en cause.

Il faudrait donc continuer à alourdir notre charge de travail tout en nous précarisant et en nous soumettant davantage à des managers, contrôleurs de nos performances et de notre rentabilité.

Dans cette journée type de l'Institut Montaigne, les enseignants, l'Éducation nationale et les autres services publics passent finalement encore un sale quart d'heure.

Cyrille Orłowski pour le SNES-FSU de Gironde.